

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 JUIN 2021

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

SUR LES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

ART. 2121-12 CGCT

- Ouverture de la séance avec désignation d'un secrétaire de séance ;
- Point d'actualité

1. QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DÉLIBÉRATION

Finances n° 2021- 061 : Approbation du compte de gestion 2020.

**Monsieur le Maire expose,**

Le Compte de Gestion est établi par le Comptable du Centre des Finances Publiques. Il correspond à l'enregistrement des opérations ordonnancées par le Maire.

Le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, le montant de tous les titres de recettes et de tous les paiements ordonnancés.

Dans la mesure où le Compte de Gestion du budget communal établi par le Comptable est conforme au Compte Administratif, il peut être adopté par le Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :**

- D'approuver le Compte de Gestion 2020

\*\*\*

Finances n° 2021- 062: Approbation du Compte Administratif 2020 et affectation des résultats.

**Monsieur le premier adjoint expose,**

Le compte administratif du Budget Communal de l'exercice 2020 et son résultat sont dans la continuité des bons résultats constatés en 2019 traduisant les démarches d'économie déjà engagées.

1 - Le compte administratif se résume comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATION DE L'EXERCICE 2020 (MANDATS &amp; TITRES)</b>	Section de fonctionnement	6 910 269.39	7 047 478.50
	Section d'investissement	7 489 645.08	6 961 763.91
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2019</b>	Report en section de fonctionnement (002)		1 356 886.25
	Report en section d'investissement (001)		13 626 253.37
<b>TOTAL</b>		<b>14 399 914.47</b>	<b>28 992 382.03</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>RESTES A REALISER 2019 A REPORTER</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	985 715.45	

		DEPENSES	RECETTES
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	6 910 269.39	8 404 364.75
	Section d'investissement	8 475 360.53	20 588 017.28

TOTAL	RESULTAT	CUMULE
15 385 629.92	28 992 382.03	

2 - Affectation du résultat :

Le **résultat de fonctionnement** résulte non seulement de la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'année mais également de la reprise du résultat de l'année précédente. Il s'élève pour 2020 à **1 494 095.36 €**.

	RECETTES	DEPENSES	DIFFERENCE
EXERCICE 2020	7 047 478.50		
		6 910 269.39	137 209.11
EXEDENT 2019 REPORTE	1 356 886.25		1 356 886.25
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	<b>8 404 364.75</b>		<b>1 494 095.36</b>
		<b>6 910 269.39</b>	

Le résultat d'investissement résulte non seulement de la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement de l'année mais également de la reprise du résultat de l'année précédente.

Il s'élève pour 2020 de **13 098 372.20 €**.

	RECETTES	DEPENSES	DIFFERENCE
EXERCICE 2020			-
	6 961 763.91	7 489 645.08	527 881.17
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	13 626 253.37		13 626 253.37
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2020	<b>20 588 017.28</b>		<b>13 098 372.20</b>
		<b>7 489 645.08</b>	

Concernant l'affectation du résultat : la nomenclature M14 précise que le résultat de fonctionnement doit en priorité être affecté :

- A la couverture du besoin de financement dégagé en section d'investissement qui s'apprécie en tenant compte des dépenses et recettes non mandatées et titrées à la clôture de l'exercice précédent. Il correspond au déficit entre ces dépenses et recettes d'investissement.
- Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves (c/1068).

Pour l'exercice 2020, le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

	RECETTES	DEPENSES	DIFFERENCE
RESTES A REALISES 2020 REPORTE EN 2021			-
		985 715.45	985 715.45
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2020	13 098 372.20		13 098 372.20
BESOIN DE FINANCEMENT	<b>13 098 372.20</b>	<b>985 715.45</b>	<b>12 112 656.75</b>

Aussi, il est proposé l'affectation suivante du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 qui s'élève à **1 494 095.36 €** :

- Affectation à la section de fonctionnement pour un montant de **1 494 095.36 €** au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »

**Monsieur le premier adjoint propose au Conseil Municipal :**

- D'approuver le compte administratif du budget communal
- D'approuver l'affectation du résultat tel que proposé ci-dessus.

\*\*\*

## 2 - QUESTIONS DIVERSES

*A l'heure de l'envoi du présent dossier de convocation du Conseil Municipal, aucune question diverse n'est inscrite à l'ordre du jour.*

\*\*\*

**Le Maire**

**Guillaume MATHELIER**

